

**PRISE EN COMPTE
DES SOCIETES ETRANGERES SANS
ETABLISSEMENT STABLE EN FRANCE
MAIS IMPOSABLE A L'IMPOT SUR LES
SOCIETES (IS) EN FRANCE**



N° 5104-SD

cerfa
16013*01

2018

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DECLARATION D'INSCRIPTION

**Par une société étrangère sans établissement stable en France
mais imposable à l'impôt sur les sociétés (IS) en France**

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DES IMPÔTS DES NON-RESIDENTS
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES
10 RUE DU CENTRE-TSA 20011
93465 NOisy le Grand CEDEX
Tél : 01 72 95 20 31**
**De 9 à 12 heures et de 13h30 à 16h30 (heures françaises)
Réception tous les jours de 9 à 16 heures ou sur rendez-vous
E-mail : siee.dinr@dgfip.finances.gouv.fr**

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Dénomination		
Forme juridique		
Adresse du siège social à l'étranger		

Joindre une copie des statuts ou de ses actes constitutifs accompagnés de leur traduction

*La traduction libre en français est admise dès lors que les statuts originaux sont rédigés dans une langue d'un des pays membres de l'UE
A défaut une traduction assermentée en français est exigée.*

Téléphone		
Télécopie		
Email		

ADRESSE DE CORRESPONDANCE

--

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Nom, adresse et téléphone du cabinet comptable en charge de la comptabilité :

Date de début d'activité en France :

DATE, SIGNATURE

Fait à Le

Signature : (Nom, prénom et qualité) :

.....
.....

CADRE RESERVÉ A L'ADMINISTRATION

Date réception	Cachet du service

Youvez compléter obligatoirement les éléments demandés page 2. Ces éléments nous sont indispensables pour traiter votre dossier.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiées par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

Informations nécessaires sur votre activité en France

Cas des sociétés étrangères n'ayant pas d'établissement stable en France

Vous possédez au moins deux immeubles du ressort de deux SIE (Service des impôts des Entreprises) différents : (art.23 ter annexe IV au CGI)

- + Vous possédez un seul immeuble : vous devez vous adresser au SIE du lieu de situation de l'immeuble.
- + Vous possédez plusieurs immeubles dépendant géographiquement d'un même SIE, vous devez également vous adresser au SIE de situation des immeubles.
- + Ne dépendent du SIE des entreprises étrangères (SIEE) que les sociétés détenant au moins deux immeubles relevant de deux SIE différents.

ADRESSE DES IMMEUBLES ET DATE D'ACQUISITION

IMMEUBLE 1 :

Date d'acquisition de l'immeuble 1 :

IMMEUBLE 2 :

Date d'acquisition de l'immeuble 2 :

CAS DES DETENTIONS DES PARTICIPATIONS DANS UNE SOCIETE DE PERSONNES FRANÇAISE

Vous détenez des participations dans une société de personnes françaises (ART. 8 du CGI) n'ayant pas opté à l'impôt sur les sociétés (SNC, GIE, GEIE, SCI, SCPI, SC, SCEA, SCS, SEP, STEP...)

Dans ce cas, merci de joindre les extraits d'actes relatifs à la détention de parts et de préciser :

- Nom des sociétés :
- Adresses des sociétés
- Numéro SIRET des sociétés
- Pourcentage de détention
- Date d'acquisition